



Photo : ISPAN 2010

• Le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers

Citadelle, Sans-Souci, Ramiers

Les menaces

BULLETIN DE L'ISPAN, No 11, 12 pages

Notre vie continue...

Celle de notre patrimoine également.

Avec le souvenir du 12-janvier.

Avec la réalité de l'après-12-janvier.

Il était de notre intention, suite au numéro 8 paru au mois de décembre 2009 et consacré aux 30 années de l'ISPAN, d'initier une série d'articles de fond sur la dure problématique de la conservation du patrimoine en Haïti. Après deux numéros consacrés au séisme du 12 janvier, il nous a paru essentiel de poursuivre cette démarche initiale tout en gardant un œil attentif sur l'actualité "post séisme" et ses graves conséquences sur notre patrimoine.

Le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH) dans le Nord, objet de toutes les convoitises, vit actuellement une période particulièrement difficile de son histoire.

Centre de gravité du pôle touristique Nord, défini par le plan directeur du tourisme révisé, le Parc National Historique attire, de jour en jour l'attention d'investisseurs étrangers, des tours operators, des entrepreneurs en aménagement touristique, d'ONGs, d'associations... Des réunions, des débats, des rencontres questionnent les éventuelles exploitations touristiques du Parc National Historique.

Quels seront les bénéfices ? Quels seront les risques ?

Le BULLETIN de l'ISPAN de ce mois d'avril tente de recentrer ces débats quelque peu éparpillés en rappelant la donnée essentielle qui trop souvent est oubliée ou ignorée : Haïti a signé puis ratifié la Convention Internationale du Patrimoine Mondial en 1980 et le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers est un bien culturel classé Patrimoine Mondial par l'UNESCO (1982). A ce titre, le statut du Parc National Historique fait obligation à l'Etat-Partie, en l'occurrence Haïti, au respect d'engagements pris.

Pour figurer sur la liste du Patrimoine Mondial, un bien culturel doit posséder une «valeur universelle exceptionnelle» et satisfaire au moins un des dix critères de sélection définis par l'UNESCO. Dans le rapport d'évaluation produit par le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) en mai 1982, la Citadelle Henry est perçue à la fois comme «un ouvrage militaire et un manifeste politique et constitue l'un des meilleurs témoins de l'art des ingénieurs militaires au début du XIXe siècle».

La description du Conseil est éloquent et met en exergue la beauté et la complexité de cette construction militaire.

«Ses plans seraient dus à l'Haïtien Henri Barré, mais il est probable que la part prise par le général Christophe à leur élaboration fut

Sommaire

- Citadelle Sans-Souci, Ramiers. Les menaces
- Les Casernes Dessalines détruites
- Chronique



BULLETIN DE L'ISPAN est une publication mensuelle de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National destinée à vulgariser la connaissance des biens immobiliers à valeur culturelle et historique de la République d'Haïti, à promouvoir leur protection et leur mise en valeur. Communiquez votre adresse électronique à ispan.bulletin@gmail.com pour recevoir régulièrement le BULLETIN DE L'ISPAN. Vos critiques et suggestions seront grandement appréciées. Merci.

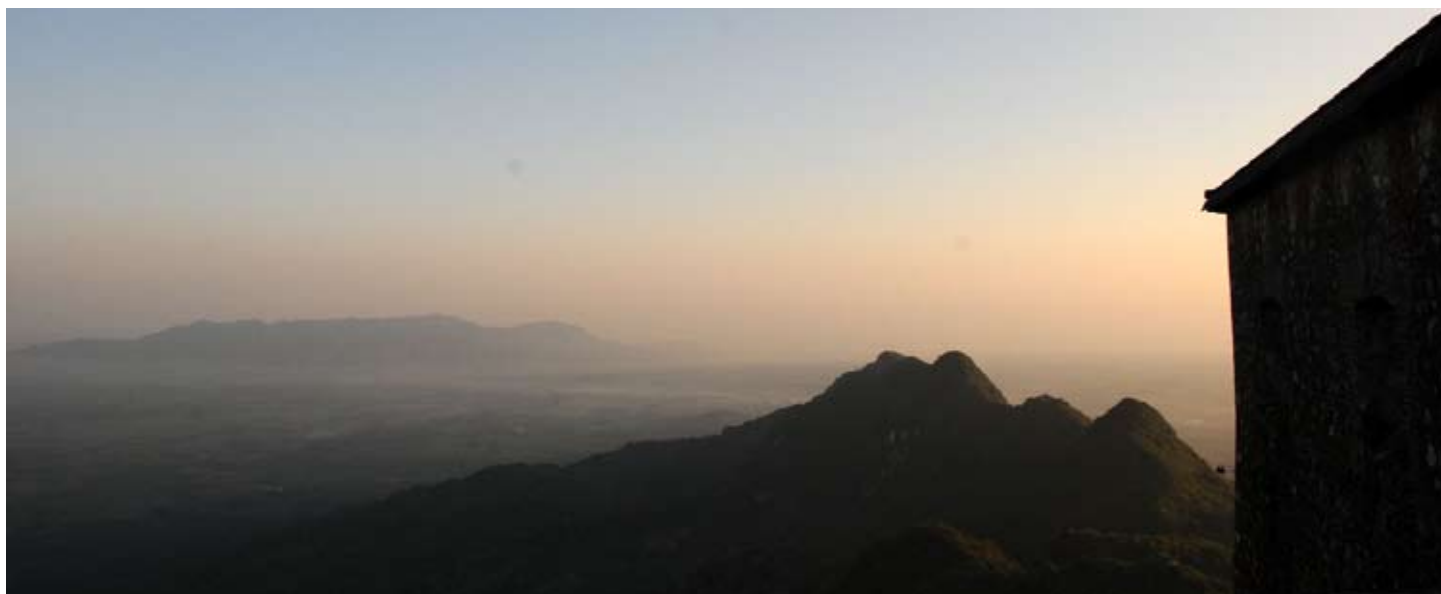


Photo : ISPAN 2010

• Le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, vue de la Citadelle Henry. A dr. la Batterie Coidavid et la crête du Bonnet-à-l'Evêque. Au fond, la silhouette du morne du Cap.

prépondérante : les corps avancés, remarquablement articulés pour permettre un emploi intégral des possibilités de l'artillerie, un système très élaboré de canalisations et de citernes, des murailles colossales devaient rendre cette Citadelle inexpugnable».

Dans son argumentaire, l'ICOMOS qualifie le Palais de Sans-Souci de «bizarre beauté», due non seulement à «un accord exceptionnel avec le site montagneux mais aussi au recours à des modèles architecturaux divers et réputés inconciliables».

«D'ailleurs la description du Palais de Sans-Souci renvoie au rêve : les escaliers baroques et les terrasses classiques, les jardins étagés où passent les souvenirs du Postdam et de Vienne, les canaux et les bassins librement inspirés de Versailles donnent à la création du roi mégalomane une indéfinissable valeur onirique».

En ces termes, l'ICOMOS a donné un avis favorable en se fondant essentiellement sur deux critères de la Convention du Patrimoine Mondial (Voir encadré).

Ces deux critères ont permis le classement d'une vaste aire géographique au titre de «Patrimoine Mondial de l'Humanité», sous le nom officiel de «Parc National Historique - Citadelle, Sans-Souci, Ramiers».

Le Parc National Historique

Situé dans la partie septentrionale de la République d'Haïti, le Parc National Historique s'inscrit dans la zone centrale des massifs du Nord qui se prolongent en République Dominicaine. Il s'étend, dans le département du Nord, sur trois communes : celle de Milot, celle de Dondon et celle de la Plaine-du-Nord. Il est caractérisé par une structure morphologique complexe formée de massifs calcaires aux pentes abruptes à l'Ouest (la chaîne du Bonnet-à-l'Evêque), au Sud (le morne Ka-Madi), rongés

par des eaux de ruissellement qui lui donnent un aspect ruiniforme ; de massifs volcaniques (morne Jérôme, morne Ginette...) entaillés de nombreuses ravines qui descendent au Nord vers Milot et au Sud longeant la vallée de Brostage, dépression plate qui est le passage obligé entre le Nord du pays et l'intérieur, formant la passe du Dondon.

Le Parc National Historique se trouve ainsi à une charnière entre l'espace-plaine côtier et l'espace-montagne à l'intérieur. Le choix de construire la Citadelle Henry sur des sommets répond à une logique stratégique de protection intérieure qui se différencie de la défense côtière héritée de la colonisation française, qui elle, érigeait ses ouvrages de défenses essentiellement le long des côtes. La Citadelle Henry, le site fortifié des Ramiers et le site du Palais de Sans-Souci ont fait entrer ces mon-

tagues dans l'Histoire universelle. L'impression ressentie par le visiteur en présence de ces monuments résulte, certes, de leur qualité, mais aussi de leur environnement grandiose où la noblesse des formes naturelles et l'architecture s'harmonisent en une unité paysagère remarquable. La volonté de préserver cet écrin naturel des réalisations du roi Christophe fut à l'origine de la création du Parc National Historique qui, à partir de ces grandes lignes d'idées, s'est doté d'objectifs bien définis :

- **Culturels** : préservation et mise en valeur des zones monumentales (Citadelle, Ramiers, Sans-Souci).
- **Paysagers** : protection et mise en valeur des milieux caractéristiques de cette région : mornes volcaniques, mornes calcaires, vallées...
- **Humains** : amélioration des conditions de vie dans la région.

FICHE SIGNALÉTIQUE AU PATRIMOINE MONDIAL (UNESCO)

Etat-partie : République d'Haïti

Nom du bien : Parc National Historique Citadelle Sans-Souci Ramiers

Critères d'inscription : (iv) et (vi)

(iv). offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

(vi). être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Coordonnées géographiques : 19°34' 24.996" N / 72° 14' 39.012" O

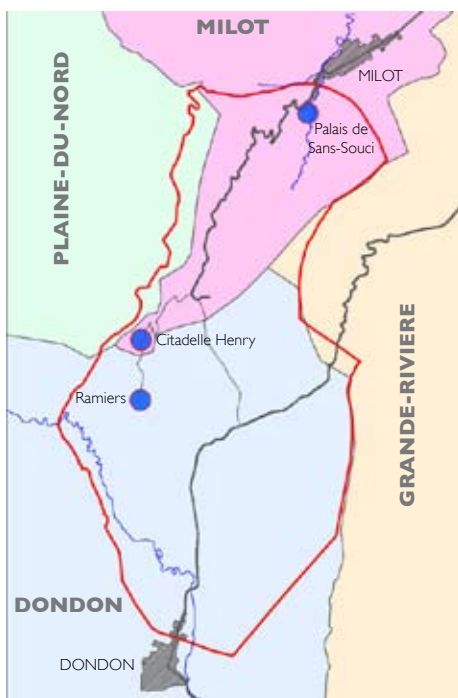
Date d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial : 1982

Organisation responsable : Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN)
Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)

« Ce bien offre l'exemple imminent d'un type de structure illustrant la situation historique d'Haïti au lendemain de son indépendance. L'éphémère république de Jean Jacques Dessalines revêt une signification historique universelle. C'est le premier État fondé à l'époque contemporaine par des esclaves noirs ayant conquis leur liberté. »

Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)

Photo : ISPAN 2010

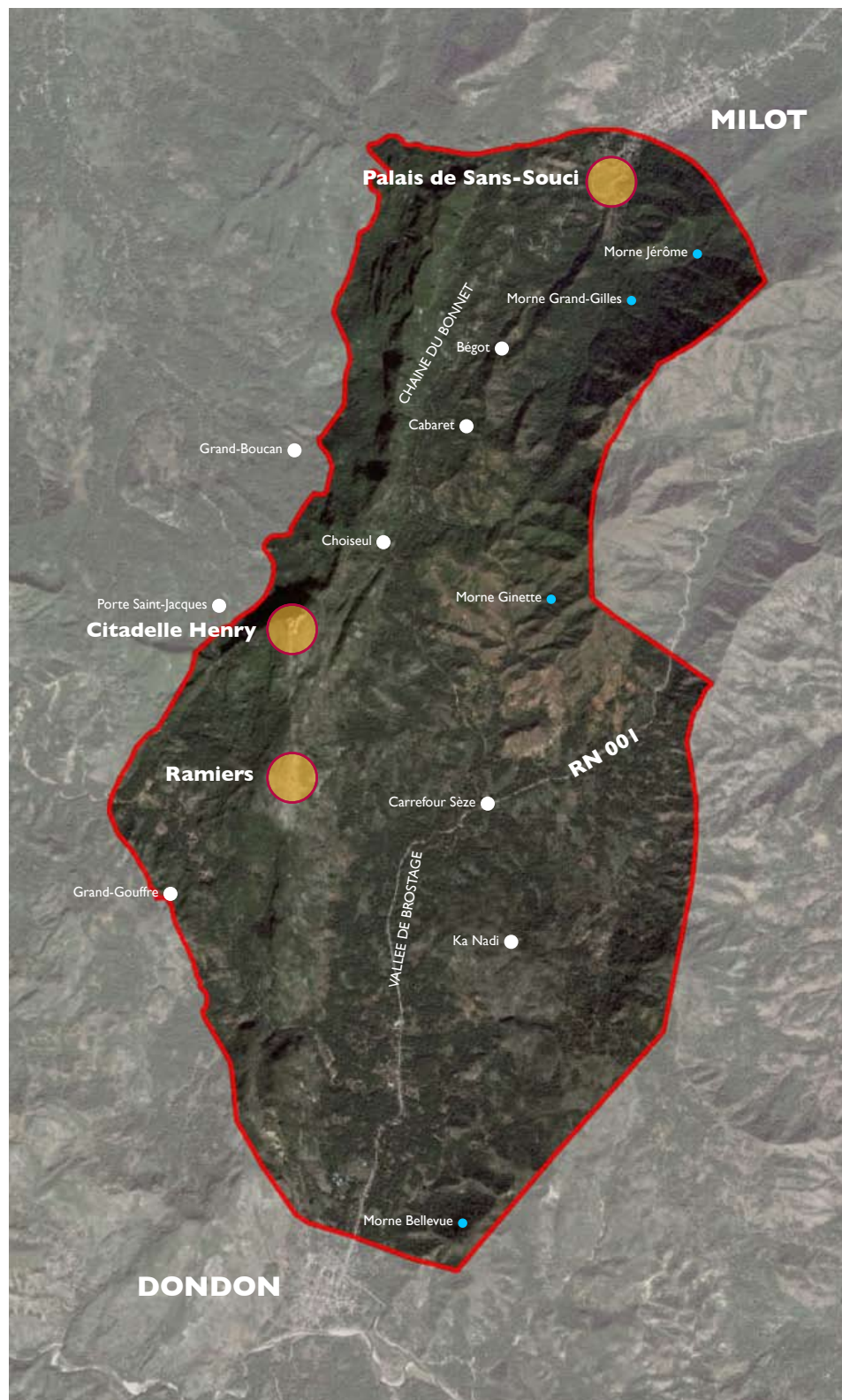


Carte : **ISPAN** 2010 • Sc.: M. Oriol / **CNIGS** 2009

- Localisation du parc
- Le parc réparti sur quatre communes
- Ortho-photo du parc

La complexité des problèmes, le souci de mener une action efficace et d'éviter la dispersion, ont conduit à limiter sa superficie à environ vingt-cinq kilomètres carrés. Cette délimitation a été établie à la suite d'une mission de l'UNESCO menée par Yves Renard en 1983. En l'absence de toute législation nationale, ce sont les propositions de Renard qui constituent jusqu'à aujourd'hui les références spatiales pour le parc, à savoir une aire d'environ comprenant le parc proprement dit et sa zone périphérique, dite zone-tampon.

Le Parc National Historique se trouve ainsi délimité au nord par le site de Sans-Souci, de la route d'accès à la Citadelle Henry jusqu'à la ravine Brisement ; à l'Ouest par le versant ouest de la chaîne du Bonnet-à-l'Evêque jusqu'au Grand-Gouffre, (côte d'altitude comprise entre les 500 et 600 mètres). A l'Est, le parc coupe la vallée de Brostage, près du bourg de Dondon entre les mornes Godignant et Bellevue. Au Sud, il longe les crêtes des mornes Corneille, Ginette et Jérôme.



Carte : **ISPAN** 2010 • Sc.: M. Oriol / **CNIGS** 2009

- Le Parc National Historique Sans-Souci, Ramiers

Les monuments historiques

Le parc enserme les principaux monuments historiques «christophiens».

En premier lieu, la Citadelle Henry, construite à 900 m d'altitude, est la plus grande forteresse des Caraïbes. Elle a été érigée selon une ordonnance de Dessalines après l'Indépendance d'Haïti (1804) pour défendre la partie nord de l'île contre un éventuel retour des

Français. 20.000 personnes participèrent aux travaux de construction qui durèrent quatorze années. Sa défense est complétée par le site fortifié de Ramiers, formé de quatre redoutes entourant un vaste complexe résidentiel et militaire dit "Palais de la Reine".

Le Palais de Sans-Souci constitue un grand ensemble architectural, répondant à la nécessité de concentrer autour de la résidence

royale, l'essentiel des fonctions administratives de la nouvelle monarchie. Le chantier débuta en 1811 et fut achevé en 1815. Entouré de massifs montagneux couverts d'une végétation luxuriante, l'ensemble était agrémenté de jardins, de bassins et de fontaines.

Les monuments historiques du parc ont été inscrits par la suite sur la liste du Patrimoine National par arrêté en date du 23 Août 1995.

Le territoire du parc est témoin d'un processus historique à portée universelle. Ses monuments ont été érigés pour protéger l'indépendance d'Haïti, premier État fondé à l'époque contemporaine par des esclaves victorieux. C'est précisément pour cette raison que le parc a été classé Patrimoine de l'Humanité en 1982 par l'UNESCO.

Ce statut de Patrimoine Mondial fait obligation à l'État partie de la Convention du Patrimoine Mondial de prendre en charge le parc selon les articles 4, 5, 6 et 7 de ladite Convention. L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) est l'agence gouvernementale qui, de sa création en 1979 à nos jours, gère des destinées de ce parc.

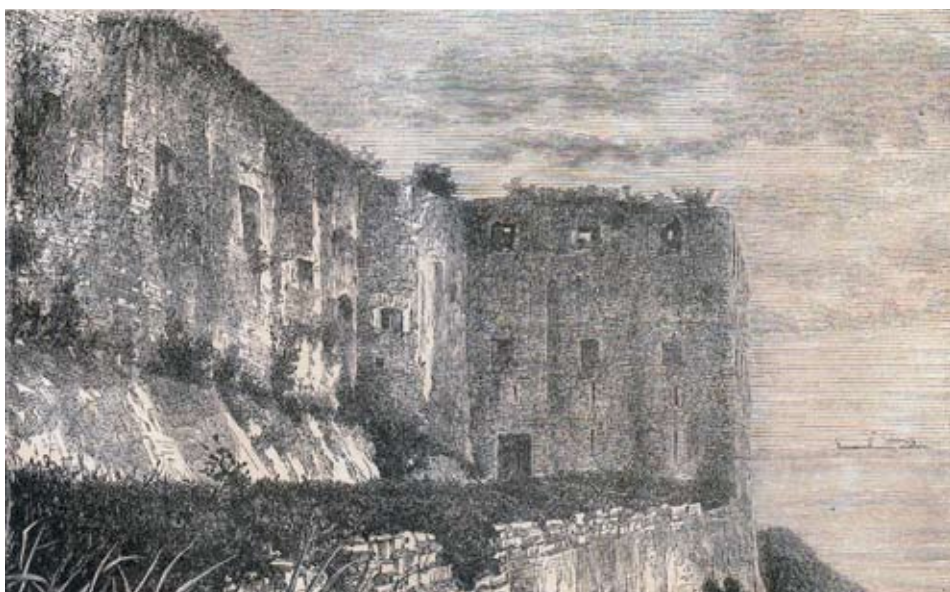
De 1979 à 1990, avec la collaboration soutenue et fondamentale de l'UNESCO et du PNUD, l'Institut a réalisé un ensemble de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments du parc, qui sont parvenus à les sauver d'une destruction irréversible.

De nos jours, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, limitrophe à deux agglomérations urbaines en pleine expansion, Milot et Dondon, est soumis à une forte pression démographique. Le parc a également été localisé dans une zone définie par le Plan Directeur du Tourisme comme un pôle touristique prioritaire. Ce qui crée potentiellement des intérêts financiers dont les revers non contrôlés peuvent constituer de graves menaces.

Vingt-cinq années après son inscription sur la liste du Patrimoine de l'Humanité, le Parc National Historique - Citadelle, Sans-Souci, Ramiers fait face à de nouveaux défis d'envergure qui décideront de son avenir.

Rappel

À la mort du roi Henry Ier, le 8 octobre 1820, le pillage du Palais et l'abandon de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers déclenchèrent un mécanisme de la destruction qui se poursuivit dès lors dans l'indifférence et dans l'oubli des hommes, alimenté par le mythe d'Henry Chrisophe. En 1842 un terrible tremblement de terre, dont l'épicentre situé non loin de la côte nord d'Haïti, ruina en grande partie le Palais de Sans-Souci, ébranla la Citadelle Henry en endommageant gravement la Batterie Coidavid. Puis pendant plus de trois quarts de siècle, «le martèlement incessant



- Le Palais de Sans-Souci en 1871. La toiture du corps principal du Palais du Roi encore en place.
- La première gravure de la Citadelle Henry, publiée en 1881, par Edgard La Selve

des eaux de pluie s'infiltrant à travers fissures et lézardes, l'érosion lugubre du vent, l'assaut silencieux de la végétation et les rapines des hommes, investirent inexorablement ces ruines désertées».

En 1934, le gouvernement du Président Sténio Vincent fit entreprendre des travaux de nettoyage et de mise à jour des vestiges tant au Palais de Sans-Souci qu'à la Citadelle Henry. Pour la première fois des relevés assez complets des plans de ces édifices sont dressés et l'on procéda à la reconstruction de la chapelle de Milot.

En 1940, la première loi organique pour la protection des Sites et Monuments historiques fut promulguée.

Mais, de nouveau, la vigilance se relâche, la dégradation recommence, s'aggrave. Il faut

attendre le début des années 50 pour une nouvelle intervention de restauration. Des travaux partiels de consolidation structurelle, de réfection et de rejointoiement de murs, de colmatage de fissures et de reprise des surfaces de terrasses sont entrepris au Palais de Sans-Souci et à la Citadelle Henry. L'engouement touristique pour la visite de ces monuments historiques suscite une relative continuité dans l'entretien, mais l'absence de la mise en place d'une organisation permanente spécialement consacrée à cette tâche laisse la voie libre à la dégradation qui, de nouveau et, très vite, s'aggrave. (Voir BULLETIN DE L'ISPAN No 9)

Ce n'est que sous le gouvernement du Président Jean-Claude Duvalier qu'est envisagée une approche systématique de l'ensemble des problèmes de sauvegarde des monuments,

en accord avec les normes scientifiques internationales. En 1973 un projet conjoint du gouvernement d'Haïti et de l'OEA réalise l'étude préliminaire des problèmes de protection, de sauvegarde, de restauration appropriées de l'ensemble monumental du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers. L'étude fut dirigée par le Service de Conservation des Sites et Monuments Historiques d'Haïti, sous la direction de l'architecte haïtien Albert Mangonès. Cette étude bénéficia de l'aide précieuse et de l'assistance technique de l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.).

Ce travail préliminaire a permis de constituer en 1974 le dossier-cadre de l'état de dégradation avancée de ces monuments historiques, de présenter une documentation graphique méticuleuse, des relevés précis des structures existantes, accompagnés de descriptions détaillées des dommages techniques et de l'analyse des causes de ces dommages.

On en a tiré la formulation de propositions d'ensemble pour enrayer la dégradation des ruines, organiser une action graduelle de restauration de ces monuments et projeter une gestion cohérente de l'utilisation de ces hauts lieux de notre Patrimoine National.

Cette première action polarisa graduellement l'intérêt des organismes étrangers nationaux et internationaux spécialisés. En 1976, Léopold Senghor, Président du Sénégal, après une visite officielle des monuments christophiens qu'il réalisa comme « un pèlerinage aux sources vives de la négritude », apporta une contribution de US \$ 60.000,00 à la constitution d'un fonds consacré à la restauration du Palais de Sans-Souci et de la Citadelle Henry.

Au cours du mois d'août 1977, le gouvernement de Duvalier, face à la gravité du problème, choisit d'engager sans équivoque sa responsabilité pour assumer à la fois les travaux essentiels de protection, d'actualisation et d'approfondissement des études techniques pour sauver et mettre en valeur ces éléments exceptionnels du Patrimoine de la Nation.

Le 8 octobre 1977 marque la date officielle de l'ouverture du projet de restauration des monuments christophiens du Nord, doté d'un budget annuel d'opération de l'ordre de US \$ 360.000,00,

Répondant aux démarches du Gouvernement haïtien, l'UNESCO manifesta un intérêt soutenu pour le projet de sauvegarde du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié des Ramiers. En 1978 la visite du Directeur Général de cette institution, M. Amadou Matar M'Bow, donne une impulsion décisive à la coopération internationale dans ce domaine, par l'apport de missions d'experts, d'une aide financière substantielle pour l'acquisition de matériel et d'équipement. C'est également au cours de cette année que le projet de restauration des monuments du Roi Christophe est inscrit sur la liste des projets susceptibles de bénéficier d'une campagne de solidarité internationale sous l'égide de l'UNESCO.

En 1979, le gouvernement d'Haïti crée l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) sous la direction de l'Architecte Albert Mangonès, initiateur du projet de restauration. L'ISPAN est, désormais, l'organisme officiel ayant à charge la définition de la politique de protection du Patrimoine National d'Haïti ainsi que le programme de restauration du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry

et du site fortifié de Ramiers, programme dont le budget d'opération est désormais inscrit au budget régulier de développement national (Le programme d'investissements publics [PIP]).

Des missions d'experts financées conjointement par l'UNESCO et le PNUD ont apporté une contribution précieuse à la programmation des travaux, ainsi qu'une aide financière du PNUD, de l'ordre de US \$ 100.000,00, pour l'acquisition d'équipement et de matériel indispensables au projet.

C'est également au cours d'une de ces missions en 1979 qu'a été établi un accord de principe entre l'UNESCO et les services de l'UNESCO pour un plan d'action d'une campagne internationale pour la protection, la préservation, la restauration et la mise en valeur du Palais de Sans-Souci, de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers. Ce plan d'action a été ratifié par le Gouvernement d'Haïti.

De 1980 à 1990, les travaux de restauration et de mise en valeur de ces monuments historiques se concentrèrent sur la mise hors d'eau de la Citadelle Henry et la stabilisation des ruines du Palais de Sans-Souci.

Pour la gestion du Parc, mise à part de nombreuses études et recherches réalisées, le Projet ISPAN/PNUD/UNESCO réalisa la route Milot - Choiseul (au lieu-dit Parking) et le chemin Choiseul - Citadelle. Les deux ouvrages furent revêtus d'une chaussée de maçonnerie de moellons, s'intégrant parfaitement au paysage.

En 1989, peu avant la fin du Projet, la mission d'évaluation du PNUD conclut :

La Mission supporte sans restriction l'approche globale et interdisciplinaire entreprise jusqu'à ce jour dans le domaine de la préservation, de la restauration et de la mise en valeur de la Cita-



Photos : ISPAN 2010

1. Le sol non imperméabilisé du Palais du Roi à Sans-Souci laissant infiltrer l'eau de pluie dans les fondations

2. Lavoir public au abord de l'enceinte du Palais du Roi à Sans-Souci

3. Constructions sur l'emprise du site de Sans-Souci

4. Déjointoiement des briques et des pierres à la base des murs du Palais du Roi

delle, du Palais de Sans-Souci et du site fortifié de Ramiers dans le cadre du Parc National Historique et reconnaît la nécessité de poursuivre cet effort sans relâche.

En 1990, à la fin du Projet, les monuments historiques du Parc sont pratiquement mis hors de danger. Cependant, à cause de troubles politiques sévères que connut Haïti durant la décade 1990 - 2000, le Parc National Historique et ses monuments historiques furent pratiquement laissés à l'état d'abandon, mis à part quelques interventions sporadiques dues essentiellement à l'initiative des techniciens de l'ISPAN.

Menaces pour l'authenticité

Menaces pour l'intégrité

L'UNESCO considère qu'un bien culturel possède une valeur universelle exceptionnelle si ce bien répond à des critères bien précis * permettant son classement sur la liste du Patrimoine Mondial. Dans le cas du Parc National Historique, ce sont les critères suivants qui ont permis sa classification en 1982, suite à une recommandation du conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS) :

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine;

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

En décembre 2009, le Centre du Patrimoine Mondial, organisme de l'UNESCO chargé de la gestion des biens culturels inscrits sur la liste, a entrepris un inventaire rétrospectif des monuments classés au patrimoine mondial en Amérique Latine et dans la Caraïbe (LAC). En fait, pour rester sur la liste du Patrimoine Mondial, les sites classés de la région LAC doivent être réévalués en fonction des critères de

valeur universelle exceptionnelle retenus pour leur classification et satisfaire un cahier de charges soumis aux responsables des dits biens culturels. Ce processus doit être achevé avant la date butoir de juillet 2013. Autrement dit pour conserver son statut de Patrimoine mondial, le Parc National Historique devra répondre à une série de conditions impliquant un ensemble d'actions qui doivent être entrepris dans les meilleurs délais en vue de sa mise aux normes de la Convention du Patrimoine Mondial. Parmi ces actions, citons la cartographie du parc, son bornage légal, la définition légale de son statut, son zonage, son plan d'utilisation du sol, son plan de gestion, etc.

En fait, l'ISPAN a su, au long des dernières décennies, tant bien que mal conserver les monuments historiques dans un état appréciable. Mais il en est tout autrement pour le cadre environnemental et naturel du Parc National Historique, soumis à des menaces se précisant de jour en jour.

Quoique ces facteurs de détérioration soient liés par des relations de cause à effet, nous énumérerons en vrac quelques uns affectant actuellement l'intégrité et l'authenticité du Parc National Historique et qui risquent de remettre en cause les critères de valeur universelle exceptionnelle qui l'ont permis de figurer sur la liste du Patrimoine Mondial :

L'urbanisation incontrôlée

Un rapport d'experts de l'UNESCO, produit suite à une mission réalisée en 2006 se prononce sur l'état de dégradation du Parc dix-huit années après la fermeture du projet en 1990. Ce rapport décrit la menace qui pèse sur le Parc National Historique en ces termes :

La ville de Milot s'est développée énormément à partir des années 70, en partie à cause de l'arrivée des travailleurs impliqués dans la campagne de sauvegarde de la Citadelle. Il faut préciser que, dès 1955, un rapport d'experts avait annoncé la croissance de la ville, mais qu'aucune

mesure ne fut prise pour endiguer ce phénomène. Aujourd'hui la petite ville de Milot s'étend sur le territoire du parc...

... L'architecture et l'environnement de Milot se dégradent progressivement en raison de la construction de nouveaux logements qui menacent l'intégrité visuelle de l'accès à Sans-Souci et commencent à s'étendre à l'intérieur du parc en utilisant parfois les structures historiques elles-mêmes...

... Environ 40 logements ont été bâtis de manière anarchique aux abords de Sans Souci, dont 70 % d'entre eux avec des matériaux et un style contemporains qui portent atteinte à l'architecture unique et traditionnelle du site, progressivement substituée par des constructions en béton armé, peu esthétiques et qui ne sont pas reliées aux réseaux d'eau, d'électricité, et d'égouts, augmentant ainsi la pollution environnementale...

La combinaison de phénomènes migratoires, de déstructuration de l'économie agricole et l'absence de contrôle municipal du développement des agglomérations de Milot et de Dondon favorisent l'établissement de nouvelles zones de logements le long des rares infrastructures routières existantes, la pollution par des déchets solides et l'extraction anarchique de matériaux de construction.

Des constructions anarchiques poussent le long de la route Milot-Choiseul et la ville de Dondon s'accroît en direction de Carrefour-Seize, dans la vallée de Brostage. Ces extensions urbaines se situent en plein dans le périmètre du Parc National Historique.

Agriculture libre et déboisement.

Les deux phénomènes sont intimement liés. La pratique des cultures sarclées nécessitant un fort pourcentage d'ensoleillement (maïs, haricots, patates douces, etc.) incite ainsi

* Les critères de sélection d'un bien culturel au rang de Patrimoine Mondial peuvent être consultés à la page WEB : <http://whc.unesco.org/fr/critères/>



• Le Quartier des Officiers (au fond) et la cour centrale de la Citadelle Henry

Photo : ISPAN 2010



• A dr., la vallée de Brostage que surplombe la Citadelle Henry et où passera la RN 003. À noter le dénuement des terres autour de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers

l'abattage systématique des arbres, entraînant à leur tour la dégradation du site. Selon un récent rapport réalisé fin 2009 par Michèle Oriol sur le PNH : «Le système agraire est présent dans tous les éléments de dégradation de l'environnement identifiés dans des système du même type à travers le pays : coupe de bois, élevage à la corde de bovins et de caprins, élevage libre sur les terres de l'Etat, production de charbon, ... La partie la plus dégradée de l'espace est justement la partie centrale du parc telle que définie par Renard, l'espace «monumental» autour de la Citadelle Henry, des Ramiers et de Sans-Souci et les sommets du Bonnet-à-l'Evêque, tous propriété de l'Etat haïtien.»

A cela il convient d'ajouter, le besoin en énergie de plus en plus croissant à Milot et à Dondon, voire le Cap-Haïtien, conduisant également à l'abattage d'arbres en vue de la production de charbon de bois.

La pollution

La production des déchets affectant le Parc est du essentiellement aux visiteurs arrivant par Milot, notamment lors de grande affluence : de la période s'étalant de janvier au mois de mai avec un pic durant la semaine sainte. Selon des chiffres non confirmés le Jeudi-Saint la Citadelle Henry et le Palais de Sans-Souci accueilleraient, pour cette seule journée, 25.000 personnes. Depuis 2006, des festivals de musique (méga concerts) sont organisés à Milot, drainant vers les monuments historiques une population importante de jeunes, sans encadrement, sans dispositif didactique et sans dispositif d'accueil. Le Parc National Historique n'est pas pourvu de système de gestion d'ordures. Les mesures infimes prises par l'ISPAN pour tenter de palier à ce phénomène demeurent presque sans effet : pose de trois poubelles à la Citadelle Henry et d'une poubelle au Palais de Sans-Souci, embauchage de

gardiens, de techniciens de surface, en nombre nettement insuffisant...

Extraction de matériaux

Il s'agit strictement de pierres calcaires, en abondance dans le parc. Trois paramètres identifiés sont à l'origine de l'ouverture de ces sites d'extraction. En premier lieu, la demande en matériaux de construction se fait de plus en plus croissante dans les villes de Milot et de Dondon. Puis, l'aggravation de la pauvreté dans ces villes mène à exploiter tout produit susceptible de pourvoir à des revenus immédiats. Enfin, l'accessibilité par l'infrastructure routière carrossable du parc aux sites d'extraction de matériaux de construction rend aisé ce type d'exploitation.

La construction de la RN-003

Le Gouvernement haïtien a récemment signé un accord de financement avec l'Union Européenne pour de la réalisation du tronçon Hinche-Cap-Haïtien. Ces travaux permettront d'achever la réhabilitation totale de la RN 003 reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien. Ce projet, capital pour le développement des départements du Nord, du Nord-Est et du Centre, est parvenu au stade de passation de marché. Six kilomètres de cette route traverseront le parc par la vallée de Brostage. Des études d'impacts de ce projet ont été réalisées antérieurement, mais sans tenir compte du parc et de son statut exceptionnel de Patrimoine Mondial.

Une fois achevée, cette route, plus courte de 50 km que la RN 001, recevra, en plus du trafic local régénéré, la totalité du trafic routier de la RN 001 reliant actuellement le Cap-Haïtien à Port-au-Prince. De plus, passant par la ville de Dondon, elle servira de support au développement sauvage que connaît déjà l'urbanisation de cette ville en direction du parc.

Par ailleurs, ce tronçon de la RN 003, tra-

versera la vallée de Brostage, sur laquelle la Citadelle Henry offre une vue panoramique, une des principales composantes du critère (iv) qui a permis le classement du parc au titre de Patrimoine mondial. Cette vallée, dont le zonage est toujours inexistant, sera désormais à moins de 45 minutes du Cap-Haïtien. Ce qui engendrera d'énormes pressions foncières et mènera à l'occupation incontrôlée de cette importante partie du parc.

Les effets pervers du tourisme

La proximité du port de croisière Labadie (situé à 20 km du parc) qui reçoit chaque semaine une bonne dizaine de milliers de croisiéristes, crée une forte demande pour une exploitation accrue du Parc. La construction prochaine de la route touristique reliant l'Acul à Milot, permettant d'éviter la ville du Cap-Haïtien et ses insolubles problèmes, est l'expression concrète de cette pression. Cette route, financée par l'Agence Internationale des Etats-Unis d'Amérique pour le Développement (USAID) est en cours de construction. L'étude de ce projet n'est également pas accompagnée d'étude d'impacts sur le Parc National Historique.

De plus, la demande touristique en visite guidée pour le parc et ses monuments historiques ne cesse de s'accroître en provenance de la République Dominicaine, notamment de la côte nord, où ce sont implantés plusieurs chaînes d'hôtels internationales.

Le Ministère du Tourisme s'est doté en 2008 d'un plan directeur pour le Nord d'Haïti, considéré par ce secteur comme priorité première. Dans ce plan, dans lequel des projets d'architecture ont été identifiés, il est prévu bon nombre d'aménagements, tel un centre d'accueil à Sans-Souci, l'aménagement d'un parc de stationnement à Choiseul (à mis chemin entre la Citadelle Henry et le Palais de



Photo : ISPAN 2010

• La charpente de la Batterie Royale exposée aux violents vents d'Est

Sans-Souci), un plan d'aménagement de la Citadelle Henry, incluant des boutiques, des salles d'exposition, des musées, etc. Ces projets sont proposés sans une évaluation des impacts et des conséquences sur les monuments historiques et sans considération aucune des chartes et recommandations internationales (Charte de Venise, Convention du Patrimoine Mondial, Charte Internationale du Tourisme Culturel, Document de Nara, I, etc.).

Les catastrophes naturelles

Les dommages causés par les perturbations atmosphériques affectant Haïti durant ces dernières années ne sont pas dus aux vents mais plutôt aux pluies qui en général les accompagnent. Après un certain nombre d'heures d'averses, les sols rendus instables par le déboisement deviennent saturés, provoquant des glissements de terrain, des coulées de boue et des inondations. La situation actuelle du Parc ne fait pas exception à ce processus, eu égard à sa topographie mouvementée, sa géologie et le déboisement accéléré dont il est soumis. Une dégradation de la situation actuelle par palier exponentiel dans les prochaines années est à prévoir si aucune mesure n'est prise. De toute manière, le parc et ses monuments historiques ne sont pas pourvus de système de prévention contre les risques de désastres naturels (cyclone, séisme, etc.).

Par ailleurs, il faut signaler que la Citadelle Henry est située dans une zone, qui face à l'Océan Atlantique, est soumise quotidiennement à l'effet de Foehn occasionnant périodiquement des tempêtes. Les dommages subis par les toitures de la Batterie Coidavid et de la Batterie Royale, pleinement exposées aux vents de l'Est, n'ont pas attendu les périodes cycloniques pour subir des désordres.

Le séisme du 12 janvier dont l'épicentre

a été localisé à 17 km de Port-au-Prince, n'a été que faiblement ressenti dans la partie nord d'Haïti. Cependant, la côte nord longe une importante faille sismique qui causa le terrible tremblement de terre de 1842. Ce séisme endommageait gravement le Palais de Sans-Souci, le réduisant, à peu de chose près, aux ruines que nous connaissons aujourd'hui, causa la déstabilisation des principales structures de la Citadelle Henry et fissura profondément le bastion Coidavid. Une étude sur les réactions de ces ruines face aux secousses telluriques s'avère indispensable afin d'y porter des contreventements et autres ouvrages antisismiques que requiert leur fragile stabilité.

Dans le cas de Sans-Souci, les principaux murs du Palais du Roi, s'élevant sur plus de dix (10) mètres de hauteur pour une épaisseur maximale de 50 cm à leur base, ont perdu depuis fort longtemps, les solives des planchers qui jouaient le rôle de tirants, participant à la stabilité générale de l'édifice. Des travaux délicats de contreventement des murs par structures ajoutées seraient à prévoir. Enfin, l'infiltration d'eau de pluie au Palais du Roi ruisselant au travers du parquet non revêtu de pavage engendre des poussées excédentaires tendant à déstabiliser les murs du sous-sol et les fondations. Une expertise structurelle, suivie d'interventions appropriées serait nécessaire à ce niveau. On se rappelle que l'ISPAN avait dû entreprendre en toute urgence des travaux de stabilisation de l'escalier monumental du Palais du roi qui menaçait de s'effondrer sous le poids des remblais déstabilisés par l'infiltration des eaux de pluie (voir BULLETIN DE L'ISPAN No 9).

Arrêt des chantiers

L'arrêt des chantiers de restauration en 1990, suivi du non-financement par l'Etat

haïtien des coûts récurrents à ces travaux a entraîné un arrêt brusque de leur entretien général. Des signes de dégradation manifestes ont été observés.

À la Citadelle Henry, la dégradation du système d'évacuation des eaux pluviales de la toiture du Quartier des Officiers et celle de la terrasse de la Batterie Royale, les récentes détériorations de la couverture en bacs d'aluminium de la Batterie Coidavid sont essentiellement dues au manque d'entretien.

De même, au Palais de Sans-Souci, l'absence d'entretien et de contrôle soutenu a causé également une progressive mais sensible détérioration des ruines : perte d'aplomb des structures portantes, détérioration des arases des murs, désagrégation de la maçonnerie, remontées d'eau par capillarité dans les murs, décollement des enduits, etc.

Insécurité

Hormis la production de déchets, la fréquentation du site par des visiteurs locaux ou des touristes étrangers draine avec elle, face à l'inexistence de structures d'accueil, des actes de vandalisme, tel les vols de munitions, vols d'équipement et graffitis sur les murs.

Des rumeurs persistantes font état de vols de projectiles. Ces faits n'ont pas été documentés. Mais il demeure certain que ces projectiles sont une proie extrêmement facile, compte tenu des conditions de gardiennage du monument historique et des caractéristiques physiques du site, lui-même. Les petits projectiles (type calibre 1, très rares), sont les plus menacés. Enfin, les abords de la Citadelle Henry et du site fortifié de Ramiers sont encore riches de boulets de tous types, égarés au fil des hasards de l'Histoire.

Il est cependant utile de noter qu'à la faveur des Rencontres Fondatrices de Caraïbes

en Créations, tenues à la Citadelle Henry en 2006, l'ISPAN a pu mettre en place un système de gardiennage et d'entretien permanent composée de six gardiens de nuit, de onze gardiens de jour et de onze techniciens de surface affectés à l'entretien de la Citadelle, du Palais de Sans-Souci et du site fortifié de Ramiers. Ce nombre est malgré tout insuffisant pour le contrôle effectif du PNH et de ses monuments historiques.

Signalétique absente

Le parc et ses monuments historiques ne sont équipés d'aucune sorte d'informations immédiatement accessibles aux visiteurs. Pourtant, une abondante documentation très variée sur les diverses dimensions (culturelles, environnementales, géographiques, etc.) du PNH et ses monuments historique existe, archivée dans les dépôts de l'ISPAN. Ces informations devront être mis à la disposition des visiteurs en quête d'informations sous forme d'affiches, de dépliants, pamphlets, brochures, de plans, de tables de lecture, de vidéo-documentaires, de signaux logotypes, etc.

Cette absence d'information didactique a pour effet immédiat d'augmenter le taux d'insécurité dans le parc et facilite le vandalisme. De plus il a été constaté que, hormis l'expérience de contact physique avec les monuments historiques du parc, le visiteur revient de sa randonnée sans informations supplémentaires, très peu enrichi culturellement.

Une autorité pour le parc

Déclaré «zone réservée» par la loi du 7 août 1962, dénommé «parc national» par le décret du 18 mars 1968, classé Patrimoine mondial par l'UNESCO en 1982, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, a, selon les Gouvernements qui se sont succédés en Haïti, soit bénéficié d'une attention soutenue, soit laissé dans un état de quasi abandon.

A plus d'un titre, il importe que ce patrimoine soit doté d'un plan d'aménagement et de développement, engageant le respect des responsabilités de l'Etat haïtien mais aussi celui des partenaires internationaux impliqués dans la préservation, la conservation, la restauration de Monuments et des sites historiques, tout particulièrement l'UNESCO et le Centre du Patrimoine Mondial. Lieu symbolique et espace culturel, le Parc est également un outil de développement économique pour la zone Nord d'Haïti.

Il s'agit, à cette étape cruciale de la vie du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers, de réaliser scrupuleusement l'Inventaire Rétrospectif initié par le Centre du Patrimoine Mondial. Mis à part le déclassement au rang de Patrimoine Mondial de l'Humanité, les Haïtiens risquent, face aux menaces qui se précisent, de perdre le parc et ses monuments historiques.

À cet effet, la Direction générale de l'ISPAN a conçu le projet de la mise en place

d'un bureau national du patrimoine mondial (BNPM), tel qu'il en existe dans les autres pays de l'Amérique latine possédant un bien culturel inscrit sur la liste Patrimoine Mondial. Ce bureau, interdisciplinaire et jouissant d'une large autonomie, serait chargé de la gestion du parc, de la réalisation de l'Inventaire rétrospectif lancé par le Centre du Patrimoine Mondial (CPM-LAC) et de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial.

À ce titre, le BNPM réaliserait, en autres, la cartographie officielle du PNH, entreprendrait son bornage et son zonage, tout en dressant sa carte d'utilisation du sol et définissant son statut légal.

Dans ce cadre, le BNPM serait également chargé de la préservation et de la mise en valeur du parc et de ses zones monumentales en conformité avec les critères (iv) et (vi) du Patrimoine Mondial [critère (iv)], de la protection et de la mise en valeur les milieux caractéristiques naturels du Parc National Historique [critère (vi)]. Il s'agira également pour cette autorité de mettre en place, d'améliorer les conditions de vie de la population du parc estimé à 3 000 habitants et de satisfaire les conditions de visite de ses monuments historiques, tout en les protégeant et les mettant en valeur.

...

À espace exceptionnel, gestion exceptionnelle.



1. Aire de stationnement de Choiseul

2. Le clocher de Milot

3. L'église de Milot

4. Logement type des habitants du parc

Questions récurrentes

Qu'est-ce que le Patrimoine Mondial ?

Sont considérés comme Patrimoine Mondial de l'Humanité, les biens culturels et naturels dotés d'une valeur universelle exceptionnelle. Ce sont des biens inestimables et irremplaçables non seulement de chaque nation mais de l'humanité tout entière. La perte, par suite de dégradation ou de disparition, de l'un quelconque de ces biens éminemment précieux constitue un appauvrissement du patrimoine de tous les peuples du monde.

Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont définis aux articles 1 et 2 de la Convention du patrimoine mondial.

Sont considérés comme « patrimoine culturel » :

- les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Sont considérés comme « patrimoine naturel » :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,

Haïti a ratifié la Convention du Patrimoine Mondial en 1980.

Quels sont les critères pour qu'un bien soit inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial ?

Pour être inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial, le bien doit répondre à, au moins, l'un des critères suivants :

- i. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- ii. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- iii. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- iv. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

v. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

vi. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;

vii. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

viii. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

ix. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ; contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Comment définit-on la valeur universelle exceptionnelle ?

La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière.

Depuis quand le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial ?

Le Parc National Historique Citadelle Sans-Souci, Ramiers a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial en 1982, suite à une recommandation du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS).

Haïti a-t-il d'autres biens culturels ou naturels inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial ?

Haïti n'a pas d'autres biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cependant, en 2004, le Gouvernement haïtien a fait inscrire le centre historique de la ville Jacmel sur la liste indicative du Patrimoine Mondial, selon les critères (ii) et (iv) de la Convention. Le numéro de référence de cette inscription est le 1947. L'ISPAN projette de poursuivre cette inscription au cours de l'année 2010.

Les Casernes Dessalines détruites

C'est dans le cadre d'une réforme en profondeur de l'armée haïtienne que furent construites les casernes Dessalines. Cincinnatus Leconte, nommé à la présidence de la République en août 1911, entrepris de transformer en une armée régulière ce que « les avatars de la politique haïtienne avaient réduite au rang de d'armée de mercenaires » (: Corvington). La première pierre de la construction de cet immense immeuble, « le plus beau de la

capitale », fut posée le 3 mars 1912. Le projet fut confié à l'architecte Georges Baussan qui exécuta l'ouvrage en seize mois. Entretemps, le 8 août 1912, une explosion détruisit le Palais National, emportant Cincinnatus Leconte qui n'eut pas le temps de voir achever la construction des casernes Dessalines.

Pour réaliser cet important édifice Baussan, utilisa des briques fabriquées à La Bauderie de l'Archaïe et fit venir des pierres calcaires

dures de la rivière Froide. Baussan choisit pour l'édifice un plan en L, dont une branche suit au Sud, sur plus de 200 mètres linéaires, la rue Magny et, sur 70 mètres, la portion de la rue Geffrard longeant le Champ-de-Mars. L'édifice qui devait être pour longtemps le plus important de la capitale haïtienne, s'élève sur deux niveaux et un étage sous combles couverte d'une mansarde. Le choix d'un module répétitif pour la composition des façades reflète sans

équivoque le programme du projet et facilita l'exécution de l'ouvrage. Une galerie couverte longue, au rez-de-chaussée, le périmètre interne de l'édifice donnant sur une vaste cour d'honneur. La structure des Casernes Dessalines était réalisée en murs porteurs : maçonnerie de roche et pilastres de briques liées au mortier de chaux et mesurant 40 cm d'épaisseur à leur base. Ils sont renforcés de tirants en acier de 2 pouces de diamètre.

Dès le lendemain des débarquements des troupes américaines, le 15 juillet 1915, les casernes furent occupées par les Marines. Ils devaient y séjourner jusqu'en 1934, lors de leur évacuation.

En janvier 1951, une salle de spectacle, pouvant contenir jusqu'à 300 spectateurs, dessinée et exécutée par l'ingénieur Henry Armand, fut accolée à l'aile sud de l'édifice. Les Casernes Dessalines servirent de logement des troupes des FAD'H jusqu'en 1997. Depuis, quasiment abandonné, elles abritèrent l'Unité Spéciale de la Garde du Palais National.

Des nombreuses interventions malheureuses visant à accommoder, tant bien que mal, des services connexes au logement de troupes accélérèrent la dégradation de l'édifice, mal entretenu et souvent, par endroit, insalubre. La cour d'honneur squattée de bâtiments dont l'absence de planification rendit difficile la gestion du complexe : érection d'un dispensaire, aménagement de bureaux et logements pour les officiers supérieurs, construction de cellules pour prisonniers politiques sous la dictature de François Duvalier, aménagement d'une aire de stationnement, etc.

Plusieurs projets de restauration ont été proposés par l'ISPAN, pour sauver ce bâtiment désormais historique, tout en lui affectant une nouvelle utilisation. Tous sont restés sans lendemain.

Lors séisme du 12 janvier 2010, l'ensemble de la structure de l'édifice fut ébranlé. La maçonnerie des murs porteurs, affaiblis par le manque d'entretien et rongée par les infiltrations d'eau de pluie, n'ont pas résisté au choc. Seul les cages d'escalier ont pu jouer un rôle de contreventement qui a permis que l'édifice ne s'effondrât complètement.

Néanmoins, les Casernes Dessalines sont « restaurables », d'autant plus qu'il existe une assez bonne documentation dans les archives de l'ISPAN, constituée de relevés topographiques, architecturaux et photographiques, etc.).

D'après rapport dressé par E. Colas / ISPAN • 2010

Les techniciens de l'ISPAN ont entamé le mois dernier une série de rapports-constats sur les monuments historiques abîmés ou détruits par le séisme du 12 janvier 2010.

Ces constats présentent sous forme de fiche technique, le diagnostic de l'état de conservation du monument historique suite à la secousse tellurique, précédé d'un rappel historique et d'une description de l'édifice avant le séisme ou dans son état d'origine. Une estimation de travaux de mesures conservatoires complète le document.

Ces rapports seront présentés sous forme d'article aux lecteurs du BULLETIN à chaque parution. Nous inaugurons cette série par les Casernes Jean-Jacques Dessalines de Port-au-Prince.



Courtoisie de Georges Corvington



Photo : ISPAN • 2009



Photo : ISPAN • 2010

Les Casernes Dessalines de Port-au-Prince :

1. Vue prise du Champ-de-Mars en 1913, peu après l'achèvement des travaux de construction

2. Les Casernes Dessalines, en 2009

3. Les Casernes Dessalines, le 13 janvier 2010

4. Élévation sud des Casernes Dessalines



Archives ISPAN

Note de presse No 008

Port-au-Prince, le 28 mars 2010

La Direction générale de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) informe qu'elle a reçu du Bureau du Représentant de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, pour la Sciences et pour la Culture (UNESCO) en Haïti, la somme de dix-neuf mille cinq-cent cinquante-cinq dollars américains & 00/100 (US \$ 19.555,00), destinée à la protection des monuments historiques de Port-au-Prince endommagés lors du séisme du 12 janvier 2010.

Ces fonds ont servi à construire 203 mètres linéaires de clôtures provisoires à l'église Sainte-Anne du Morne-à-Tuf, à l'église du Sacré-Coeur de Turgeau et à la Cathédrale de Port-au-Prince. Ces protections périphériques sont actuellement achevées.

Ces fonds constituent, à date, l'unique financement reçu par l'Institut, depuis le 12 janvier 2010 et destinés à intervenir directement sur les biens immobiliers à valeur culturelle et historique de la République d'Haïti affectés par le séisme.

La Direction générale de l'ISPAN

Identification de biens culturels

Le Service de l'Inventaire a entrepris, du 12 au 28 mars une mise à jour de l'identification des maisons « gingerbread » du Bois-Verna à Port-au-Prince, suite au séisme du 12 janvier. Les fiches produites permettront une fois leur traitement terminé d'avoir un profil exact de dommages causés par le séisme sur ces maisons datant de la fin du XIXe siècle au premier quart du XXe siècle. La première identification de cette collection de résidences avait été réalisée en octobre de l'année dernière, lors de la mise au point du Manuel d'Identification des Biens Immobilier à Valeur Culturelle de l'Institut. L'identification de maisons *gingerbread* du Bois-Verna rentre dans le cadre de la préparation d'un projet de restauration et de mise en valeur que l'ISPAN compte réaliser avec la collaboration de la Fondation Konesans ak Libète (FOKAL) et l'appui technique et financier de la World Monument Fund. Cette campagne d'identification de biens culturels a été menée sous la direction de l'ingénieur Elsoit Colas de l'ISPAN. Un total de 56 maisons de style *gingerbread* a été identifié.

Precédemment, cette même opération d'identification avait été réalisée du 22 au 24 février dernier



Résidence *gingerbread* au Bois-Verna (Maison Bazin)

sur le centre historique de Jacmel, exclusivement sur les bâtiments endommagés par le séisme. Cette enquête, très exhaustive, a décrit et classé les dommages subis par les 103 maisons identifiées. Cette enquête permettra une évaluation quantitative des mesures conservatoires à prendre pour sauver les bâtiments anciens de ce centre historique, inscrit sur la liste indicative du Patrimoine Mondial. Au cours de cette campagne, l'ISPAN a apposé un sceau sur les façades des bâtiments identifiés. Les techniciens de l'ISPAN ont également procédé, à toutes fins utiles, à une identification informelle de leur propriétaire et/ou gérant responsable.

Bâtiments historiques sécurisés

Grâce à un financement du bureau du Représentant résident de l'UNESCO en Haïti, l'ISPAN a clôturé l'enceinte de trois bâtiments historiques de Port-au-Prince, estimés les plus menacés par les actes de vandalisme qui ont suivi le séisme du 12 janvier 2010. Il s'agit de l'église du Sacré-Coeur de Turgeau (119 ml), de l'église Sainte-Anne du Morne-

à-Tuf (63 ml) et de la Cathédrale Notre-Dame de Port-au-Prince (21 ml). Ces fonds mis gracieusement à la disposition de l'Institut par le Représentant de l'UNESCO en Haïti, M^r Teeluck Buhane, a permis de sécuriser et, probablement, mettre hors de dangers *in extremis* ces bâtiments menacés d'actes de vandalisme ou de destruction pure et simple. Ainsi, 203 mètres linéaires de clôture en feuilles de tôle ondulé, montées sur structure de bois ont été posée sous la supervision de l'ISPAN.

L'ISPAN au Clinton Global Initiative

En marge de la réunion du Clinton Global Initiative, qui s'est tenu à New-York le 24 mars dernier, Mme Monique Rocourt, représentante de l'ISPAN, a eu diverses rencontres à New York avec des organismes intéressés à soutenir les initiatives de l'Institut. Au cours de son séjour, Mme Rocourt a eut des entretiens positifs avec les représentants du World Monument Fund présents à cette réunion, Mmes Norma Barbacci, Sharon Breland et Erica Avrami, décidés à apporter un encadrement technique à une exposition photographique sur le patrimoine architectural haïtien en danger. Cette exposition itinérante, proposée par l'ISPAN, sera présentée dans plusieurs villes des Etats-Unis. M. Gary Hattem, directeur administratif de la Deutsche Bank, participant à cette entrevue, a accepté spontanément de financer une partie des frais de cette exposition.

Mme Rocourt a également eut une séance de travail avec M. Ralph Appelbaum de la célèbre firme Ralph Appelbaum Associates (RAA), l'un des meilleurs créateurs de centres d'interprétation culturels. M. Appelbaum a offert de mettre les services de sa prestigieuse compagnie à la disposition de l'ISPAN pour la création du site Internet de l'Institut. M. Appelbaum a offert également les services de sa firme pour l'étude d'un plan de visite culturelle du Parc National Historique - Citadelle, Sans-Souci, Ramiers et de ces monuments historiques et aussi pour la création, au Palais de Sans-Souci, d'un centre d'interprétation du parc et de ses monuments historiques. M. Appelbaum, à l'initiative de l'ISPAN, visitera bientôt Haïti.

A la rencontre du Clinton Global Initiative, Mme Rocourt a présenté, au sein du groupe de travail «Initiatives culturelles», une conférence sur les besoins urgents de l'ISPAN tant au niveau de la restructuration de son bureau qu'à celui des interventions à réaliser sur les monuments historiques haïtiens affectés par le séisme du 12 janvier. Mme Rocourt a également présenté les travaux de restauration et d'aménagement programmés par l'ISPAN pour le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers afin de faciliter la visite culturelle de ses monuments historiques. Mme Rocourt, a en outre fait état des enjeux du processus de l'Inventaire retrospectif initié par Centre du Patrimoine Mondial pour ce bien culturel, processus qui, mené à bien, devrait assoir définitivement le parc sur des bases durables.

Au cours de sa présentation, Mme Rocourt a insisté sur le fait que ce parc national historique, seul site haïtien classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité, représentait un potentiel économique extraordinaire qui n'exigerait que relativement peu de ressources en investissements.



Résidence *gingerbread* au Bois-Verna, endommagée par le séisme du 12 janvier



L'église du Sacré-Coeur de Turgeau clôturée